

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 septembre 2018

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1237)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 312

présenté par
M. Sommer et M. Lescure

ARTICLE 10

À l'alinéa 18, substituer aux mots ;

« son application »

les mots :

« l'application des articles 29 et 34 de l'ordonnance n° 45-2138 du 19 septembre 1945 portant institution de l'ordre des experts-comptables et réglementant le titre et la profession d'expert-comptable dans leur rédaction résultant du I, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement légistique.